



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/6A

Paris, 29 mai 2009

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-troisième session

Séville, Espagne  
22-30 juin 2009

**Point 6 : Rapports d'avancement sur les initiatives de financement**

**6A : Rapport d'avancement sur le Fonds pour le patrimoine mondial africain**

## RÉSUMÉ

Le présent rapport récapitule les progrès accomplis depuis la 32e session du Comité (Québec, 2008) concernant la création du Fonds pour le patrimoine mondial africain, comme demandé par la décision **32 COM 6A**.

**Projet de décision : 33 COM 6A**, voir point X.

## **I. Création, consolidation et renforcement du Fonds pour le patrimoine mondial africain**

1. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) a été créé en mai 2006 pour soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle en Afrique. Le Fonds, qui est une fiducie régie par le droit sud-africain, est le résultat des travaux menés durant et après la 28e session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, 2004) par le Groupe Afrique de l'UNESCO pour élaborer une stratégie destinée à faire face aux défis rencontrés par de nombreux pays africains dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972. Ces défis ont été clairement mis en évidence dans le *Rapport périodique sur l'Afrique*, présenté au Comité à sa 26e session (Budapest, 2002).
2. Ressources humaines : après avoir fonctionné pendant près d'un an avec uniquement le Directeur, le conseiller technique du Centre du patrimoine mondial et un assistant administratif, le Fonds a maintenant recruté un spécialiste du programme et un responsable de la mobilisation des ressources. Cela lui permettra de mettre en œuvre son programme et aussi de doubler ses efforts de collecte de fonds. Le poste de spécialiste du programme est financé par l'agence espagnole de coopération pour le développement. En juillet 2008, le contrat du conseiller technique a expiré et le Centre du patrimoine mondial n'a pas pu prolonger son détachement au FPMA. Le FPMA voudrait exprimer sa gratitude au Centre du patrimoine mondial et au gouvernement des Seychelles pour les services rendus. Étant donné l'importance de ce poste, la direction du patrimoine culturel de la Norvège et le département des Arts et de la culture d'Afrique du Sud a accepté d'en financer le maintien pour une durée d'un an.

## **II. Élaboration d'une politique et de principes directeurs**

3. Formulaires d'assistance : les principes directeurs et les formulaires d'assistance pour accéder aux fonds ont été mis au point et sont aujourd'hui utilisés par la plupart des pays pour demander une assistance. Ces formulaires ont été envoyés aux États membres et on peut aussi les trouver sur le site web du FAPM, [www.awhf.net](http://www.awhf.net). La base de données pour les évaluateurs est actuellement élaborée afin de garantir que les demandes reçues sont examinées par des pairs avant que des recommandations ne soient faites au Conseil de gestion du Fonds. À sa dernière réunion, le Conseil a approuvé onze projets soumis par des États membres pour financement et exécution.
4. Documents de stratégie : le Fonds a élaboré deux documents de stratégie destinés à guider ses opérations durant les deux années à venir. Le premier est le Plan stratégique, qui donne la priorité à la nécessité d'établir un fonds de dotation durable et à la mise en œuvre de projets qui amélioreront la situation des sites du patrimoine mondial en Afrique. Le deuxième document a trait aux communications et à la mobilisation de ressources pour le Fonds. Il esquisse les principales campagnes de collecte de fonds à mener au cours des deux années à venir pour faire en sorte que les cibles fixées concernant le Fonds de dotation soient atteintes et que les activités de programme soient exécutées.
5. École du patrimoine africain (EPA) : l'EPA et le FPMA ont commencé à élaborer un Mémoire d'accord en vue de collaborer à des programmes de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la gestion du patrimoine. En tant qu'institution régionale, l'EPA mettra en œuvre un certain nombre de projets en collaboration avec le FPMA.
6. UICN en Afrique de l'Ouest : le FPMA et le bureau de l'UICN à Ouagadougou collaborent à l'élaboration d'un projet visant à améliorer la gestion des sites du patrimoine naturel en Afrique de l'Ouest francophone. L'EPA, avec le bureau de l'UICN à Ouagadougou, sera

aussi chargée de coordonner l'atelier de formation sur la préparation des dossiers de propositions d'inscription organisé au Bénin en mai de cette année pour les pays francophones.

7. Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF) : le FPMA collabore avec la NWHF en vue d'améliorer la qualité des propositions d'inscription de sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Est et en Afrique australe. L'accent sera donné aux sites naturels. Des échanges de personnel et d'expériences ont été mis en place.
8. Dans le cadre du soutien fourni par le Centre du patrimoine mondial au Fonds pour le patrimoine mondial (FPMA) pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique, les deux spécialistes du programme du Fonds ont rendu visite au Centre du patrimoine mondial en mai 2009 afin de se familiariser avec ses méthodes de travail et ont rencontré plusieurs fois les unités chargées de l'Afrique et des États arabes en vue de préparer leur future coopération et leurs futurs échanges. Cette coopération sera finalisée par un Mémoire d'accord d'une durée de trois ans qui définira un noyau d'activités à exécuter conjointement, dont : (1) un soutien au deuxième cycle de l'exercice de rapports périodiques qui doit être lancé à la 33e session à Séville (Espagne) ; (2) un soutien aux activités que doivent mener l'EPA et le CHDA dans le cadre du nouveau programme appelé à prendre la suite du Programme Afrique 2009 ; (3) un soutien à l'initiative visant à améliorer la qualité des dossiers de propositions d'inscription venant de la région Afrique.
9. Conseil de gestion : le mandat du conseil provisoire établi en 2006 est arrivé à expiration en février 2009. Un nouveau conseil officiel a été désigné. Il est composé de cinq représentants régionaux, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, de l'Union africaine, de l'Afrique du Sud et de trois membres professionnels. La durée de son mandat est de deux ans.
10. Suite aux décisions du conseil provisoire, les autorités de la République d'Afrique du Sud ont présenté, le 19 mars 2009, une demande d'intervention en vue de la désignation du FPMA en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO. Il est escompté que ce statut renforcera le Fonds dans l'exécution de son mandat pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique et améliorera aussi sa visibilité sur la scène internationale.

### **III. Promotion du Fonds africain du patrimoine mondial**

11. Comme indiqué dans le compte-rendu des décisions de la réunion du conseil de février 2008, le site web du FPMA est désormais opérationnel en anglais. La version française sera achevée bientôt. Cependant, tous les documents importants relatifs au Fonds qui sont mis en ligne sont présentés en anglais et en français. Les brochures de promotion du Fonds et d'appel de fonds sont maintenant disponibles en anglais, en français et en arabe. Nous remercions l'Ambassade du Maroc en Afrique du Sud et le Département des antiquités soudanais d'avoir aidé aux traductions en arabe. Les brochures d'appel de fonds sont actuellement envoyées à tous les États parties à la *Convention du patrimoine mondial*.
12. Green Vision Foundation : un mémorandum d'accord a été signé avec la Green Vision Foundation d'Afrique du Sud en vue de collaborer à la promotion des sites africains du patrimoine mondial. Green Vision a entrepris d'organiser une exposition de photos sur les sites africains du patrimoine mondial qui sera montrée lors de la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud. Des discussions sont en cours pour présenter ces expositions au Musée Eziko du Cap et au Musée d'histoire de Pretoria.

### **IV. Consolidation du Fonds de dotation**

13. Le FPMA envisage, avec le concours de la Banque de développement d'Afrique du sud, un certain nombre d'options pour les placements du Fonds de dotation. Il a été demandé à des organismes d'investissement de soumettre des propositions. Il a fallu faire preuve de

précaution avec les placements étant donné les problèmes liés à la situation économique dans le monde. Des avis sur la voie à suivre sont actuellement demandés à la Banque de développement d'Afrique du sud, ainsi qu'à d'autres organismes d'investissement bien établis.

14. Fonds reçus : en mars 2009, le FPMA avait reçu environ 61 millions de rands (6,8 millions de dollars États-Unis). Sur ce total, environ 2 millions de dollars sont destinés aux activités de programme et au fonctionnement. Les montants promis jusqu'ici s'élèvent à environ 11 millions de dollars, et il reste donc 5 millions de dollars à recevoir. La liste qui suit énumère tous les pays qui ont promis de verser des fonds.

Pays	Dollars	Rands
<b>Afrique</b>		
Égypte	1 500 000	
Afrique du Sud		20 millions (partiellement versés)
Namibie	100 000 (partiellement versés)	
Maroc	50 000	
Maurice	10 000	
Kenya	100 000 (partiellement versés)	
Gabon	60 000 (pas encore versés)	
Union africaine	60 000 (pas encore versés)	
Tanzanie	1 million (partiellement versés)	
Algérie	600 000 (pas encore versés)	
Zambie	50 000 (pas encore versés)	
Nigéria	1 million (pas encore versés)	
<b>Autres pays</b>		
Norvège	400 000	
Espagne	2 500 000	
Chine	1 000 000	
Israël	20 000	
Pays-Bas	220 000	
Inde	50 000	

## V. Amélioration du nombre et de la qualité des propositions d'inscription

15. Un cours visant à améliorer le nombre et la qualité des propositions d'inscription de l'Afrique a été organisé du 4 au 16 novembre 2008. Le cours a été dispensé en collaboration avec le gouvernement du Lesotho, le CHDA, le Centre du patrimoine mondial, l'UICN et l'ICCROM. Ce cours est le premier de son espèce à réunir les experts de la nature et de la culture. Ses principaux objectifs sont d'accroître la qualité des propositions africaines d'inscription au patrimoine mondial et le nombre de sites africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
16. Le cours a rassemblé 19 participants de 9 pays africains anglophones pour travailler ensemble sur une proposition d'inscription d'un site par pays. Il s'agit de la première phase

de ce programme sur le processus d'inscription qui a été conçu et principalement financé par le FPMA. Ce programme est divisé en quatre phases comprenant des missions de suivi et de conseils d'experts issus des institutions du patrimoine. Les quatre phases sont les suivantes :

- Un cours de formation de deux semaines pour présenter le processus d'inscription au patrimoine mondial et établir des objectifs ciblés pour chaque pays - déjà fait pour les pays anglophones.
  - Une période de huit mois durant laquelle les experts de retour dans leur pays, continuent de travailler sur le dossier d'inscription (travail sur le terrain) - en cours.
  - Un atelier de formation de deux semaines réunissant les professionnels concernés pour effectuer une analyse comparative et suivre les progrès accomplis.
  - Une dernière période de travail dans leur pays pour finaliser les projets de propositions d'inscription.
17. Une formation similaire sera organisée pour les pays africains francophones entre le 11 et le 23 mai 2009 à l'EPA, Porto-Novo, Bénin. Neuf pays doivent participer à la première phase du cours de formation. Le cours suivra le même modèle que le cours organisé au Lesotho.
18. En collaboration avec le CHDA, il est prévu d'organiser un cours similaire à l'intention des pays africains lusophones. Ce cours devrait avoir lieu en septembre 2009.
19. En dehors des cours de formation, le FPMA a soutenu les travaux sur le site des Forêts sacrées de kayas, dont le dossier avait à nouveau été présenté. L'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial a été approuvée en 2008. Une aide est aussi apportée aux travaux de conservation entrepris au Burkina Faso sur le dossier renvoyé des ruines de Loropeni.

## **VI. Établissement de listes indicatives**

20. Le FPMA a entrepris d'encourager les pays à élaborer et actualiser des listes indicatives . C'est ainsi que des ateliers d'harmonisation régionale des listes indicatives sont organisés, le premier l'ayant été à Sao Tomé en mars 2009. Huit pays francophones se sont réunis pour travailler sur leurs listes. Le deuxième atelier se tiendra au Nigéria en mai 2009. Six pays élaboreront des listes harmonisées pour les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest. D'autres ateliers sont prévus pour les pays d'Afrique du Nord dont un qui se tiendra en Égypte en décembre 2009.
21. Un atelier a été organisé en juillet 2008 au Mozambique pour actualiser la liste indicative, laquelle a été soumise au Centre du patrimoine mondial.

## **VII. Gestion et état de conservation**

22. À la suite d'une démarche du Département des antiquités de la République de Tanzanie, des discussions ont eu lieu en vue d'organiser un atelier sur l'état de conservation du site du patrimoine mondial de Kilwa Kisiwani, qui figure sur la Liste du patrimoine en péril. Bien que de nombreux partenaires financiers et techniques travaillent sur différents aspects du site, il semble qu'il y ait un sérieux défaut de coordination et de compréhension de ce qu'il faut faire pour retirer progressivement ce site de la Liste du patrimoine en péril.
23. Une assistance et un soutien sont également accordés au site des Cercles mégalithiques de Sine Ngayene et Wanar au Sénégal pour faire en sorte que les lieux du patrimoine soient promus et mis en valeur. Au Botswana, le FPMA a soutenu l'actualisation du Plan de gestion

du site du patrimoine mondial de Tsodilo Hill. Le FPMA apporte aussi une aide quant aux mesures juridiques de protection de la ville historique de Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

24. Un atelier sur la rédaction des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour la région Afrique a été organisé en Tanzanie du 2 au 4 mars 2009. Le FPMA a, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et le gouvernement suisse, cofinancé et soutenu la réunion, à laquelle ont participé 36 représentants de 18 pays africains et experts de l'ICCROM, de l'UICN, de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial. Le but de l'atelier était de rédiger des projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour des sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

### **VIII. Étude pilote sur le développement des infrastructures**

25. Le FPMA a forgé un partenariat avec la Banque de développement d'Afrique du sud pour procéder à une analyse de situation sur les besoins d'infrastructures pour le développement touristique des sites du patrimoine mondial. Les trois premières études, sur Kilwa Kisiwani (Tanzanie), Twyfelfontein (Namibie) et Berceau de l'humanité (Afrique du Sud), sont déjà achevées. Trois études supplémentaires sont prévues pour le Grand Zimbabwe (Zimbabwe), Tombouctou (Mali) et les Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe). Le projet vise à rechercher quels seraient les meilleurs moyens de mettre en valeur les biens du patrimoine culturel africain en tant que destinations touristiques pour exploiter les opportunités économiques et les bienfaits que le tourisme peut apporter aux zones (souvent) rurales.

### **IX. Conclusion**

26. Actuellement, le FPMA soutient dix-sept (17) projets dans quinze pays. La plupart de ces projets sont exécutés avec des institutions nationales et régionales. L'accent est mis sur l'élaboration de documents de propositions d'inscription de grande qualité. Les questions de conservation et de gestion seront aussi progressivement abordées. Le défi pour les deux années à venir est de développer le Fonds pour garantir sa durabilité, ce qui veut dire qu'il faut faire en sorte que le Fonds de dotation soit mis en place et devienne opérationnel. Des promesses ont été faites mais il a aussi été problématique d'obtenir que les fonds promis soient versés. Le rapport annuel du FPMA pour 2008 sera distribué lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en Espagne.

### **X. Projet de décision**

#### **Projet de décision : 33 COM 6A**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/6A,
2. Rappelant la décision **32 COM 6A** adoptée à sa 32e session (Québec, 2008),
3. Prend note du rapport d'avancement dans la mise en œuvre du Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
4. Exprime sa gratitude aux partenaires à tous les niveaux pour leur soutien financier et leur assistance au Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
5. Fait appel aux États parties à la Convention, à l'Union africaine, aux institutions publiques et privées et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de continuer à soutenir le Fonds pour le patrimoine mondial africain et à lui apporter leurs contributions, y compris la consolidation du fonds de dotation ;

6. Prend également note de la requête soumise au Directeur général de l'UNESCO par la République d'Afrique du Sud, afin d'obtenir le Centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO ;
7. Encourage le Fonds et le Centre du patrimoine mondial à définir un noyau d'activités à exécuter conjointement en Afrique ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement sur les activités du Fonds africain du patrimoine mondial, pour examen à sa 34 e session en 2010.